10682 - Des problèmes au conseil d’Administration de la mosquée

question

Nous possédons un lieu de prière situé dans une des maisons de notre ville. En plus, nous possédons aussi une terrain et une somme collectée pendant plusieurs années dans le but de construire une nouvelle mosquée. Par ailleurs, il existe un comité (de gestion) de la mosquée renouvelé annuellement et un conseil d’administration composé de 5 personnes considérées comme membres permanents. Les membres de ce conseil ont été désignés il y a 6 à 8 ans quand le nombre des musulmans de la ville était peu important. Des membres du Conseil ayant quitté la ville ont été remplacés par d’autres non élus. Il paraît que la qualité de membre du conseil a été attribué à des personnes choisies par eux (les autres membres). Depuis lors ce conseil s’est accaparé du lieu de prière. Ses membres ont établi des règles selon leur bon plaisir. Il en est par exemple celle qui stipule que seuls peuvent voter les membres du comité qui ont séjourné plus de 3 ans dans la ville. Ceci réserve le droit de vote et l’illigibilité aux membres sus indiqués. Il en est résulté que les mêmes personnes occupent les mêmes postes depuis des années. Depuis un an, des pressions ont permis à tout le monde de voter, ce qui a permis d’élire un nouveau comité. Grâce à cette élection, on a découvert que l’argent collecté pour la construction de la mosquée a été placé dans un compte d’épargne qui génère des intérêts. Certains des membres du conseil d’administration (dont seul un ou deux membres sont assidus à la prière) ont nié avoir perçu des intérêts provenant de ce compte. Par la suite, un des membres du conseil, le plus actif d’entre eux, a reconnu qu’ils avaient placé l’argent dans ce compte à la suite d’une fatwa émise par al-Azhar selon laquelle il est permis de percevoir des intérêts des banques américaines.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous pensons dans ce cas qu’il faut fructifier les fonds par le commerce pour qu’ils génèrent des profits licites. Ensuite on utilise les recettes et le capital pour construire la mosquée.

En outre, si les intéressés peuvent choisir des responsables du projet parmi les membres sûrs, il faut qu'il fasse de leur mieux pour y arriver. Ils doivent s'atteler sans tarder à la construction de la mosquée et s'occuper de tous les travaux y afférents. S'ils ne peuvent pas influencer le déroulement des élections, ils peuvent se contenter d'en entériner les résultats de ses délibérations aussi longtemps que ceux-ci ne comporteront aucun mal. Cependant si certains élus ne sont pas aptes à faire partie du comité de gestion, ceux qui ne les approuvent pas doivent le faire savoir et expliquer les raisons pour lesquelles ils remettent en cause ceux qu'ils jugent inéligibles ou indignes de participer à l'élection. Ceci permettrait de ne choisir pour la supervision du projet que des personnes sûres et intègres.

S'agissant des intérêts, ceux qui les ont perçus en seront responsables. Quant à vous, vous n'avez rien à voir avec ce qu'ils ont reçu en fait de recettes usurières.